

Fiche signalétique

Nom de la matière: FLUIDE UNIVERSEL POUR TRACTEUR

ID: 82494 FC

***** Section 1 – Identification du produit chimique et de la société *******Nom du produit:** Fluide universel pour tracteur**Code de produit:** Préfixe 25**Usage du produit:** Un fluide universel pour tracteur pour les transmissions à changement de vitesses sous charge, les couples finaux et les systèmes hydrauliques. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits chimiques, consulter les Fiches signalétiques de ces produits.**Synonymes:** Huile pétrolière; Huile lubrifiante; Hydrocarbure pétrolier; Lubrifiant.Boss Lubricants
6303 – 30 Street SE
Calgary AB, T2C 1R4

Téléphone : 1-800-844-9457

N° de téléphone d'urgence : 1-800-844-9457
www.bosslubricants.com**Date de la version**

22 juillet 2014

Remplace la version du1^{er} août 2012**Date de la version originale**1^{er} août 2012

PRÉPARÉE PAR: Le Coordinateur des Fiches signalétiques de produits APPROUVÉE

PAR: Le Groupe de travail sur les Fiches signalétiques

***** Section 2 – Identification des dangers *******URGENCE EN BREF Apparence**

Liquide ambré, odeur de pétrole.

Mot-indicateur ATTENTION

!

Dangers pour la santé

Peut être nocif par ingestion.

Peut irriter les yeux et la peau.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ**Inhalation (Respiration)**

Ce produit n'est pas susceptible de présenter un danger d'inhalation à des températures et pressions normales. Toutefois, lorsque ce produit se retrouve sous forme d'aérosol, de brouillard ou qu'il est chauffé, les concentrations élevées de vapeur ou de brouillard produites peuvent irriter les voies respiratoires (nez, gorge et poumons). **Yeux**

Peut causer de l'irritation.

Peau

Peut causer de l'irritation. Peu susceptible d'être absorbée par la peau en des quantités nocives.

Ingestion (Avalement)

Peut être nocif par ingestion. Peut causer une irritation de la gorge, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. L'aspiration du produit dans les poumons lors de l'ingestion ou des vomissements peut causer des lésions pulmonaires, voire la mort.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition

Les personnes souffrant de troubles respiratoires (nez, gorge et poumons), oculaires (yeux) ou cutanés (peau) préexistants peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

Fiche signalétique

Nom de la matière: FLUIDE UNIVERSEL POUR TRACTEUR

ID: 82494 FC

Chroniques

L'inhalation prolongée ou répétée du brouillard d'huile peut causer une pneumonie huileuse, une inflammation du tissu pulmonaire ou la formation de tissu fibreux. Le contact prolongé ou répété avec les yeux peut causer une inflammation de la membrane qui tapisse les paupières et qui recouvre le globe oculaire (conjonctivite). Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer un assèchement, des gerçures, des rougeurs, des démangeaisons ou un gonflement (dermatite).

Information sur le cancer

Aucune cancérogénicité connue. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la **SECTION 11: CANCÉROGÉNITÉ**. Voir aussi la **SECTION 15 : CALIFORNIE**.

Danger pour l'environnement

Non disponible. Voir aussi la **SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES**.

*** Section 3 – Composition / Information sur les composants ***

N°CAS	Composant	Pourcentage
64742-58-1	Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées	80-90
Mélange	Huile minérale	3-7
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	3-7
68649-42-3	Acide phosphorodithioïque, esters de O-O-dialkyles en C1-14, sels de zinc	1-2
Breveté	Alkarylsulfonate à longue chaîne, sel de calcium	0,5-1,5

Information réglementaire afférente aux composants

Ce produit peut être réglementé, comporter des limites d'exposition ou d'autre information peut être identifiée comme suit : Brouillard d'huile minérale (8012-95-1).

*** Section 4 – Premiers secours ***

Inhalation (Respiration)

Amener à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, administrer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. L'oxygène ne doit être administré que par du personnel qualifié. Une personne doit rester avec la victime. Consulter un médecin si la difficulté à respirer persiste.

Yeux

Si de l'irritation ou des rougeurs se produisent suite à l'exposition à la vapeur, éloigner la victime du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais. En cas de contact, laver immédiatement et abondamment les yeux à l'eau tiède, en écartant les paupières, pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

Peau

Enlever les vêtements et les chaussures affectés. Bien laver la peau au savon et à l'eau. Consulter un médecin si de l'irritation ou de la douleur se développe ou persiste. Si le produit est injecté sous pression dans la peau ou sous la peau, ou dans toute partie du corps, un médecin doit immédiatement évaluer l'individu comme une urgence médicale, sans égard à l'apparence de la plaie ni à sa taille. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Ingestion (Avalement)

NE PAS induire le vomissement. Consulter immédiatement un médecin. Appeler au 1-800-844-9457 pour obtenir des renseignements additionnels. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête au-dessous des hanches pour éviter l'aspiration du produit dans les poumons. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Avis au médecin

Traiter symptomatiquement et avec soutien. Le traitement peut varier selon l'état de la victime et les particularités de l'incident. Appeler au 1-800-844-9457 pour obtenir des renseignements additionnels.

Fiche signalétique

Nom de la matière: FLUIDE UNIVERSEL POUR TRACTEUR

ID: 82494 FC

*** Section 5 – Mesures à prendre en cas d'incendie ***

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques. La combustion peut dégager des aldéhydes, du sulfure d'hydrogène, des mercaptans alkylés, des sulfures, des oxydes de calcium, des oxydes d'azote, des oxydes de phosphore, des oxydes de soufre, des oxydes de zinc, de l'oxyde de carbone et produire des composés organiques non identifiés.

Conditions d'inflammabilité

Étincelles ou flammes. Le produit peut brûler, mais ne s'enflamme pas facilement.

Agents d'extinction

Gaz carbonique, mousse classique, poudre extinctrice, brouillard d'eau ou eau pulvérisée. L'eau ou la mousse peut causer du moussage.

Équipement de protection pour la lutte contre l'incendie

Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.

Équipement des sapeurs-pompiers / Instructions

Maintenir les contenants de stockage froids avec de l'eau pulvérisée.

Cotes de danger selon la NFPA : Santé : 1 Incendie : 1 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

Risques d'incendie et d'explosion

Les contenants chauffés peuvent se rompre. Les contenants « vides » peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques ni aux décharges d'électricité statique.

*** Section 6 – Mesures à prendre en cas de rejet accidentel ***

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher le produit déversé ni marcher dedans. Éliminer les fuites s'il est possible de le faire sans risque. Porter l'équipement de protection et fournir les mécanismes techniques précisés à la **SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel superflu et non protégé d'entrer. Ventiler la zone et éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil anti-étincelles propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer.

De plus, en cas de gros déversement : Endiguer bien en avant du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard.

*** Section 7 – Manipulation et stockage ***

Méthode de manutention

Tenir à l'écart des étincelles ou des flammes. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, utiliser de l'équipement sécuritaire pour de tels endroits. Utiliser des outils propres et de l'équipement antidéflagrant. Les contenants métalliques, notamment les camions-citernes et les wagons-citernes, doivent être mis à la masse et placés en métallisation lors du transfert de gros volumes du produit. Ce produit a une faible pression de vapeur et il n'est pas attendu qu'il présente un danger d'inhalation à des températures et pressions normales. Toutefois, lorsque ce produit se retrouve sous forme d'aérosol, de brouillard ou qu'il est chauffé, ne pas en respirer la vapeur ni le brouillard. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements et les chaussures. **Expédition et stockage**

Tenir le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé et lors du transport. Stocker les contenants dans un endroit frais et sec. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, souder au laiton ou autrement, percer ou meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou de toute autre source d'inflammation. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux.

Fiche signalétique

Nom de la matière: FLUIDE UNIVERSEL POUR TRACTEUR

ID: 82494 FC

*** Section 8 – Contrôle de l'exposition / Protection individuelle ***

Directives sur l'exposition

Limites d'exposition des composants

Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (64742-58-1)

ACGIH : TWA de 5 mg/m³ (excluant les fluides de transformation des métaux, fraction inhalable hautement et sévèrement raffinée, apparenté au Brouillard d'huile minérale)

OSHA finale : TWA de 5 mg/m³ (apparenté au Brouillard d'huile minérale)

OSHA annulée : TWA de 5 mg/m³ (apparenté au Brouillard d'huile minérale)

NIOSH : TWA de 5 mg/m³ (apparenté au Brouillard d'huile minérale) STEL de 10 mg/m³ (apparenté au Brouillard d'huile minérale)

Mécanismes techniques

Fournir la ventilation générale nécessaire pour maintenir la concentration de vapeur ou de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition applicables.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle : Respiratoire

Aucune protection respiratoire n'est requise normalement. Utiliser des cartouches de filtres à particules de la série P- ou R- et anti-vapeurs organiques homologuées par le NIOSH lorsque la concentration de vapeur ou de brouillard dépasse les limites d'exposition applicables. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée. Ne pas utiliser de respirateur de la série N-. Le choix et l'emploi de l'appareil de protection respiratoire doivent être conformes à la Norme générale de l'industrie de l'OSHA (*OSHA General Industry Standard*) 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou à la Norme de la CSA Z94.4 au Canada. Consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix d'un respirateur.

Équipement de protection individuelle : Yeux / Visage

Lorsqu'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes de sécurité; le port des verres de contact n'est pas recommandé.

Équipement de protection individuelle : Peau

Lorsqu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants de protection imperméables aux produits chimiques; l'emploi de gants de caoutchouc naturel ou de gants équivalents n'est pas recommandé.

Lorsque le produit est chauffé et qu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants, des bottes et d'autres vêtements de protection thermorésistants.

Afin d'éviter le contact prolongé ou répété lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison complète, une chemise à manches longues ou d'autres vêtements de protection adéquats contre les produits chimiques.

Équipement de protection individuelle : Hygiène personnelle

Employer une bonne hygiène personnelle. Bien se laver au savon et à l'eau après toute manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de consommer des produits du tabac. Nettoyer les vêtements, les chaussures et l'équipement de protection affectés avant de les réutiliser. Jeter les articles de cuir, tels que les chaussures, qui sont saturés de ce produit.

Autre équipement de protection individuelle

Lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, les sites qui stockent ou qui utilisent ce produit doivent être équipés d'un poste de rinçage oculaire et d'une douche d'urgence tous deux pourvus d'eau propre, dans l'aire de travail immédiate.

Fiche signalétique

Nom de la matière: FLUIDE UNIVERSEL POUR TRACTEUR

ID: 82494 FC

*** Section 9 – Propriétés physiques et chimiques ***

Apparence / Odeur : Liquide ambré, odeur de pétrole.	pH : Sans objet
Point d'ébullition : 475°F (246°C)	Point de fusion : Non disponible
Solubilité (H2O) : Insoluble	Densité relative : 0,87
Masse volumique : 7,3 lb/gal US (870 g/l)	Coeff. de partage octanol/H2O : Non disponible
Vitesse d'évaporation : Non disponible	Masse moléculaire : Sans objet
Seuil olfactif : Non disponible	Auto-inflammation : Non disponible.
LII : Non disponible	Point d'éclair : 392°F (200°C)
LSI : Non disponible	Viscosité : Supérieure à 100 SSU
Pression de vapeur : Inférieure à 0,1 mm Hg à 68°F (20°C)	

*** Section 10 – Information sur la stabilité et la réactivité chimiques ***

Stabilité

Stable à des températures et pressions normales. Éviter les étincelles ou les flammes.

Incompatibilité

Éviter les acides et les agents oxydants.

Réactivité

La polymérisation est inconnue à des températures et pressions normales. Ne réagit pas avec l'eau.

Produits de décomposition dangereux

Aucun à des températures et pressions normales. Voir aussi la **SECTION 5: PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX**.

Conditions à éviter

Étincelles, flammes et matières incompatibles.

*** Section 11 – Données toxicologiques ***

Analyse des composants - DL50/CL50

Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (64742-58-1)

Oral DL50 Rat > 2000 mg/kg; Dermique DL50 Rat > 2000 mg/kg; Dermique DL50 Lapin > 4480 mg/kg

Effets aigus

Peut irriter les yeux et la peau. Peut être nocif par ingestion. Peut causer une irritation de la gorge, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. L'aspiration du produit dans les poumons lors de l'ingestion ou des vomissements peut causer des lésions pulmonaires, voire la mort. **Cancérogénicité**

Cancérogénicité des composants

Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (64742-58-1)

ACGIH : A4 – Non classifiable en tant que Cancérogène pour l'homme (hautement et sévèrement raffiné); A2 – Cancérogène présumé pour l'homme (mal et légèrement raffiné, apparenté au Brouillard d'huile minérale)

Sensibilisation

Selon les meilleures connaissances actuelles, il n'y a pas de sensibilisation connue chez l'homme qui soit associée à ce produit. **Mutagénicité**

Des données expérimentales semblent indiquer que ce produit ne cause pas de mutagenèse.

Toxicité pour la reproduction

Selon les meilleures connaissances actuelles, il n'y a pas de toxicité connue pour la reproduction qui soit associée à ce produit. **Tératogénicité**

Selon les meilleures connaissances actuelles, aucune tératogénicité connue n'est associée à ce produit.

Fiche signalétique

Nom de la matière: FLUIDE UNIVERSEL POUR TRACTEUR

ID: 82494 FC

*** Section 12 – Données écologiques ***

Écotoxicité

Aucune information n'est disponible.

Analyse des composants – Écotoxicité – Toxicité aquatique

Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (64742-58-1)

Durée/Test/Espèce	Concentration/Conditions	Notes
96 Hr CL50 Brachydanio rerio	79,6 mg/L [semi-statique]	
96 Hr CL50 Pimephales promelas	3,2 mg/L [semi-statique]	Distillats paraffiniques

lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

Durée/Test/Espèce	Concentration/Conditions	Notes
96 Hr CL50 Oncorhynchus mykiss	> 5 000 mg/L	

Acide phosphorodithioïque, esters de O-O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)

Durée/Test/Espèce	Concentration/Conditions	Notes
96 Hr CL50 Pimephales promelas	1,0-5,0 mg/L [statique]	96 Hr CL50 Pimephales promelas

10,0-35,0 mg/L [semi-statique] **Persistance/Dégradabilité:**

Aucune information n'est disponible sur le produit. **Bioaccumulation/Accumulation**

Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.

Mobilité dans le milieu environnemental

Aucune information n'est disponible sur le produit.

Autres effets nocifs

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

*** Section 13 – Données sur l'élimination ***

Instructions sur l'élimination

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. Contacter Boss Lubricants en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correct.

Numéro de déchet et descriptions de la US EPA

Si ce produit est recyclé en tant qu'huile usée aux États-Unis, il peut être géré conformément à l'exemption pour l'huile usée en vertu du 40 CFR Partie 279. Si ce produit est jeté, il est considéré comme un déchet inflammable en vertu de la loi américaine RCRA, D001. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par l'utilisateur pourrait changer le(s) code(s) de déchet applicable(s) à l'élimination de ce produit.

*** Section 14 – Informations sur le transport ***

Numéro guide en cas d'urgence Sans

objet.

Référence: *Guide nord-américain des mesures d'urgence*

DOT Appellation réglementaire : Non réglementé en tant que matière dangereuse.

TDG Appellation réglementaire : Non réglementé en tant que marchandise dangereuse.

Information de l'IATA

Aucune classification n'est assignée.

Information de l'IMDG

Aucune classification n'est assignée.

Fiche signalétique

Nom de la matière : FLUIDE UNIVERSEL POUR TRACTEUR PERFORMANCE PLUS

ID : 82494 FC

*** Section 15 – Informations sur la réglementation ***

Composés organiques volatils (Tel que réglementé) :

Négligeable. Selon le 40 CFR Partie 51.100(s).

Sections 311 et 312 du SARA

Ce produit pose les dangers suivants pour la santé tel qu'ils sont définis dans le 40 CFR Partie 370 et est soumis aux dispositions des sections 311 et 312 du Titre III du *Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986* (SARA) :

Danger immédiat (aigu) pour la santé

Danger (chronique) pour la santé

Sections 302 et 304 du SARA

Analyse des composants

Ce produit ne contient aucune des « substances extrêmement dangereuses » répertoriées en vertu du Titre III du *Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986* (SARA), Section 302 ou Section 304, telles qu'identifiées dans le 40 CFR Partie 355, Annexe A et B.

Section 313 du SARA

Ce produit ne contient pas de produit chimique « toxique » soumis aux dispositions de la section 313 du Titre III du *Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986* (SARA) et du 40 CFR Partie 372.

Analyse des composants

Ce produit ne contient aucun produit chimique « toxique » soumis aux dispositions de la section 313 du Titre III du *Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986* (SARA) et du 40 CFR Partie 372.

CERCLA

Analyse des composants

Ce produit ne contient aucune des « substances dangereuses » répertoriées en vertu du *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980* (CERCLA) dans le 40 CFR Partie 302, Tableau 302.4.

TSCA

Tous les composants de ce produit sont répertoriés ou sont dispensés des dispositions visant leur parution dans l'inventaire du TSCA.

Analyse des composants

Composant	N°CAS	TSCA
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées	64742-58-1	Oui
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	Oui
Acide phosphorodithioïque, esters de O-O-dialkyles en C1-14, sels de zinc	68649-42-3	Oui

Règlements des États américains

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie de causer le cancer. Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie, de causer des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs sur la reproduction. **Analyse des composants – États américains**

Composant	N°CAS	MA	MN	NJ	PA	CA
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (*apparenté au brouillard d'Huile minérale)	64742-58-1	Oui ¹	Oui ¹	Oui ¹	Oui ¹	Oui ¹

Aucun composant n'est répertorié en vertu de la loi américaine intitulée *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)*.

Règlements canadiens

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la Fiche signalétique contient tous les renseignements exigés aux termes du RPC.

Analyse des composants

Composant	N°CAS	CAN
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées	64742-58-1	LIS
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	LIS
Acide phosphorodithioïque, esters de O-O-dialkyles en C1-14, sels de zinc	68649-42-3	LIS

Fiche signalétique

Nom de la matière : FLUIDE UNIVERSEL POUR TRACTEUR PERFORMANCE PLUS

ID : 82494 FC

Information sur le SIMDUT canadien Non réglementé.

Analyse des composants – LDI (Liste de divulgation des ingrédients) du SIMDUT

Le composant suivant est identifié dans la Liste de divulgation des ingrédients en vertu de la loi canadienne intitulée *Loi sur les produits dangereux* :

Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (64742-58-1) 1 % (apparenté au brouillard d'Huile minérale)

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

Tous les composants de ce produit sont répertoriés, sont automatiquement inclus en tant que « substances chimiques d'origine naturelle » ou sont dispensés des dispositions visant leur parution dans la Liste intérieure des substances du Canada (LIS).

*** Section 16 – Autres informations ***

Renseignements sur l'étiquetage / Autre information Non disponible.

Renseignements sur la révision

Mise à jour de l'adresse du fournisseur.

Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce(s) produit(s). Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Boss Lubricants se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le(s) produit(s) au(x)quel(s) se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au(x) produit(s) tel(s) qu'il(s) est(sont) fourni(s) à l'utilisateur.